

PROCÈS-VERBAL

Cinquième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement tenue le mercredi 4 mai 2022 à 19 h au Centre des loisirs Saint-Sacrement, 1360, boulevard de l'Entente

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Bertrand Gemme	Président (2024)
M. Maxime Turgeon	Vice-président (2023)
M. Simon Fortin	Secrétaire (2024)
M ^{me} Élisabeth Farinacci	Trésorière (2023)
M ^{me} Maureen O'Farrell	Administratrice (2023)
M ^{me} Yanti Zhang	Administratrice (2024)
M ^{me} Marie-Claire Bérubé	Administratrice (2024)
M. Michel Houle	Administrateur coopté (2023)
M. Marc Fafard	Administrateur coopté (2023)

Membre sans droit de vote :

M ^{me} Catherine Vallières-Roland	Conseillère municipale, district de Montcalm–Saint-Sacrement
--	--

ABSENCES :

M. Pierre-Luc Desmarais	Administrateur coopté (2023)
M. Patrick Soucy	Administrateur (2023)

AUTRES PRÉSENCES :

M ^{me} Marie Lagier	Chef d'équipe - consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M. Sergio Avellan	Conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 6 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

22-05-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
22-05-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 03
22-05-03	Période d'intervention de la conseillère municipale	19 h 05
22-05-04	Consultation publique concernant les articles d'assouplissement dans le quartier de Saint-Sacrement	19 h 15
22-05-05	Adoption du procès-verbal du 5 avril 2022	20 h
22-05-06	Retour sur les activités / formations / assemblées	20 h 20
22-05-07	Suivi des dossiers et projets en cours	20 h 30
	➤ Table de concertation vélo	
	➤ Sécurité à l'intersection de l'Entente/Saint-Sacrement	
	➤ Corridor scolaire de l'avenue de Vimy	
	➤ Patinoire couverte	
	➤ Station chaleureuse hiver 2022-2023	
	➤ Réaffectation des fonds restant pour le concours de photos	
	➤ Participation publicitaire dans les bottins de 4 écoles du quartier	
22-05-08	Nouveaux projets et résolutions :	20 h 45
	➤ Projet de réaménagement de Marguerite-Bourgeoys	
	➤ Participation à Saint-Sacrement en fête du 10 septembre 2022	
	➤ Assemblée spéciale sur l'avenir de l'église Saint-Sacrement	
22-05-09	Période de questions et commentaires du public	21 h
22-05-10	Trésorerie	21 h 15
22-05-11	Information et correspondance	21 h 20
22-05-12	Divers	21 h 25
22-05-13	Levée de l'assemblée	21 h 30

Procès-verbal

22-05-01 Ouverture de l'assemblée

Le quorum étant atteint, le président, M. Bertrand Gemme, ouvre la réunion à 19 h.

M^{me} Lagier précise que la séance est enregistrée aux fins de rédaction du procès-verbal et du rapport de la consultation publique. L'enregistrement se fait également au moyen d'une caméra afin de tester le mode hybride de tenue des assemblées, à la fois en présentiel et en virtuel.

22-05-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le point d'information de la conseillère municipale est devancé.

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Elisabeth Farinacci, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Michel Houle, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

22-05-03 Période d'intervention de la conseillère municipale

- **Tramway** – M^{me} Catherine Vallières-Roland rappelle que la consultation sur [l'insertion du tramway près du collège Saint-Charles-Garnier](#) est en ligne jusqu'au 8 mai 2022.

Les [ateliers d'échanges](#) tenus sur le même sujet en présentiel, le 20 avril, et en virtuel, le 21 avril, ont été une belle occasion d'échanger avec les experts du Bureau de projet du tramway de Québec (BPTQ). L'enregistrement de la séance ainsi que la présentation sont disponibles en ligne. Le taux de satisfaction concernant les ateliers est de 82%.

- **Plan commerce 2022-2025** – Une nouvelle version du plan commerce de la Ville a été adoptée récemment. De nouveaux investissements ont été engagés pour soutenir les commerçants. L'objectif est de redynamiser les artères commerciales dans chacun des quartiers et d'accompagner les commerçants. Trois projets pilotes auront lieu cet été, sur la Racine, sur l'avenue Myrand et sur l'avenue Royale.

- **Nettoyage des rues** – Le nettoyage printanier est commencé depuis avril. On peut suivre l'avancement du nettoyage par secteur sur la [carte interactive de la Ville](#). Il faut être vigilant pour éviter les contraventions.

- **Parcs conviviaux** – 27 parcs festifs (alcool et BBQ permis) sont de retour cette année, dont le parc Saint-Sacrement dans le quartier. Les parcs sont ouverts à tous, sans réservation.

- **Disponibilité** – M^{me} Vallières-Roland peut être contactée par courriel à l'adresse catherine.vallieres-roland@ville.quebec.qc.ca pour toutes questions et tous commentaires.

22-05-04 Consultation publique concernant les [articles d'assouplissement](#) dans le quartier de Saint-Sacrement

M^{me} Lagier rappelle que le projet de modification au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de La Cité-Limoilou a été soumis au conseil d'arrondissement ([sommaire décisionnel](#)) qui a recommandé de tenir une consultation publique et de demander l'opinion du conseil de quartier de Saint-Sacrement.

La [consultation écrite](#) sur le sujet se tient en ligne du 4 au 11 mai 2022.

➤ **Présentation du projet**

M. Avellan lance la présentation du [projet de modification à la réglementation](#) à l'écran. Le projet est soumis par la Ville pour régulariser des situations existantes.

Le Règlement d'urbanisme comporte des normes générales qui s'appliquent à l'ensemble du territoire de la Ville. Ces normes ne conviennent pas toujours dans les différents arrondissements de sorte que des normes particulières peuvent être édictées pour assouplir la réglementation dans certaines zones.

Deux articles d'assouplissement sont proposés dans le quartier de Saint-Sacrement.

L'article 383 concerne les escaliers extérieurs en cour avant. Il permet de conserver, déplacer ou construire des escaliers extérieurs pour desservir un étage supérieur au premier étage d'un bâtiment.

Le palier, si requis, ne doit pas s'éloigner de plus de 2 mètres du bâtiment afin de ne pas se retrouver en bordure du trottoir. Cet assouplissement



s'applique déjà sur le chemin Sainte-Foy et sur l'avenue Calixa-Lavallée (en rouge). Il serait étendu aux rues De Repentigny, De Callières, Maréchal-Foch, De Longueuil, Barrin, Marie-Rollet, Frontenac et Garnier (en jaune, zones 16012Hb, 16013Hb, 16031Ha et 16033Ha).

L'article 676 pour sa part rend facultatif le tablier ou l'espace de manœuvre pour les commerces des artères commerciales où il n'y a pas assez d'espace pour que les camions circulent sur les terrains. Dans certains cas, les manœuvres nécessaires devraient se faire dans les zones débarcadères



prévues sur la voie publique. Cet assouplissement ne s'appliquerait que pour les commerces de moins de 1 200 m².

Cette règle s'applique déjà sur le chemin Sainte-Foy, près de

l'avenue Ernest-Gagnon (en rouge). Il serait étendu sur le chemin Sainte-Foy entre l'avenue de Vimy et l'avenue Holland (en vert, zones 16023Mb et 16074Mb).

➤ Période de questions et commentaires du public

Un citoyen veut savoir si un escalier déjà existant peut être changé du côté gauche d'un immeuble au côté droit. Avec le règlement actuel, cela n'est pas possible, le droit acquis pour l'escalier serait perdu. Le nouveau règlement pourrait le permettre si l'immeuble se situe dans les zones visées. Après vérification, l'immeuble se trouve sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys dans une zone qui n'est pas incluse dans le projet de modification.

➤ **Période de questions et commentaires des administrateurs du conseil de quartier**

M. Turgeon fait remarquer que la zone 16074Mb qui est couverte par l'article 676 ne figure pas sur le plan, à l'angle du chemin Sainte-Foy et de l'avenue Holland.

Il demande par ailleurs si l'article ne pourrait pas s'appliquer à la zone de l'église Saint-Sacrement et vers l'est, jusqu'à l'avenue Ernest-Gagnon, de part et d'autre du chemin Sainte-Foy.

M. Fortin demande comment on procède actuellement avec les escaliers non conformes. M. Avellan répond qu'on accompagne et sensibilise les propriétaires en leur suggérant de préserver le droit acquis en rénovant l'escalier existant.

M. Fortin poursuit en demandant si le choix des zones d'application ne cause pas alors de préjudices sur une base arbitraire aux propriétaires qui ne se trouvent pas dans les zones couvertes. M. Avellan mentionne que le choix des zones repose sur la concentration de cas. Évidemment des cas isolés peuvent se retrouver ailleurs, mais cela ne représente pas une tendance dans cet autre secteur.

M^{me} Élisabeth Farinacci fait remarquer que les zones d'application sont plus grandes dans les quartiers de Montcalm et de Limoilou. Les concentrations sont effectivement plus étendues dans ces deux quartiers.

M. Fafard ajoute qu'il serait souhaitable de conserver les caractéristiques architecturales du quartier, voire d'en encourager plus largement l'application, afin d'assurer et préserver une continuité avec le quartier de Montcalm. Appuyé par d'autres administrateurs, il craint en effet que de ne pas appliquer plus largement l'assouplissement concernant les escaliers extérieurs favorise des projets de promoteurs architecturalement moins intéressants, au détriment de projets qui viseraient une harmonisation souhaitée avec des bâtiments et quartiers voisins.

➤ **Opinion du conseil de quartier**

Le conseil dispose de trois options pour formuler son opinion : l'option A, en faveur du projet, l'option B correspondant au statu quo ou au rejet du projet et finalement l'option C, correspondant à toute autre proposition souhaitée par le conseil d'administration. Les membres du conseil peuvent se prononcer en faveur, contre, ou s'abstenir sur l'option proposée.

RÉSOLUTION 22-05-26

Concernant une demande d'opinion relativement au règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme et portant sur les zones 16012Hb, 16013Hb, 16031Ha et 16033Ha quant à l'empiétement d'un escalier en cour avant et sur les zones 16023Mb et 16074Mb quant à l'aménagement d'un tablier de manœuvre, R.C.A.1V.Q. 456 (Ajout respectivement des articles 383 et 676)

SUR UNE PROPOSITION DE M. Maxime Turgeon, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Michel Houle, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil

d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement se prononce pour une option C en faveur du projet de règlement sous réserve que la Ville examine la possibilité d'étendre l'application de l'article 383 à un maximum d'autres zones du quartier, et celle de l'article 676, jusqu'à l'avenue Ernest-Gagnon, de part et d'autre du chemin Sainte-Foy.

Le rapport de la consultation publique sera disponible sur la [fiche de participation citoyenne](#) consacrée au projet.

22-05-05 Adoption du procès-verbal du 5 avril 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Élisabeth Farinacci, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Simon Fortin, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 avril 2022.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 5 avril 2022

Le conseil d'administration prend acte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle. Il propose de le rendre public dès maintenant en mode projet.

L'adoption du procès-verbal se fera comme prévu lors de la prochaine assemblée générale.

RÉSOLUTION 22-05-27

Concernant la publication en mode projet du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022 sera adopté en version finale à l'assemblée générale annuelle de 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier souhaite rendre public ce procès-verbal dès maintenant au bénéfice des membres du conseil de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du procès-verbal qui a été transmis avec l'avis de convocation de la présente assemblée ;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée au dit procès-verbal ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Élisabeth Farinacci, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil d'administration rende public le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022 avec un filigrane de mode projet.

M^{me} Lagier s'occupe de mettre le procès-verbal sur la [page web du conseil de quartier](#).

22-05-06 Retour sur les activités / formations / assemblées

À des fins de compilation au rapport annuel, M. Gemme fait lecture des événements auxquels le conseil a été convié au cours du dernier mois et compile le nombre de participation.

Sujet	Date	Clientèle	Nbre membres CA
Insertion du tramway sur le boulevard René-Lévesque Ouest	6 avril 2022 19 h à 22 h	Zoom (public)	7

Tramway : Travaux préparatoires	7 avril 2022 12 h30 à 13 h	FB live (public)	2
Travaux préparatoires au tramway dans le secteur du boulevard Laurier	11 avril 2022	Team (public)	1
Association des gens d'affaires du quartier Saint-Sacrement	12 avril 2022 18 h – 19 h	Présentiel	1
Tramway : intégration dans Saint-Roch	14 avril 2022 12 h30 à 13 h	FB live (public)	1
Comité de travail sur les outils et pratiques de communication des conseils de quartier	19 avril 2022 16 h – 18 h	Zoom (privé)	1
Atelier d'échange, insertion dans le secteur Saint-Charles-Garnier	20 avril 2022 19 h – 22 h	Présentiel (public)	3
Tramway : Secteur Laurier	21 avril 2022 12 h 30 à 13 h	FB live (public)	1
Atelier d'échange, secteur Saint-Charles-Garnier	21 avril 2022 19 h – 22 h	Zoom (public)	3
Rencontre de travail du conseil d'administration	23 avril 2022 9 h – 11 h	Présentiel (privé)	8
Mobilité durable versus la capacité routière : expériences d'évaporation de la circulation	26 avril 2022 12 h à 13 h	Webinaire (sur réservation)	2
Tramway : connexion aux liens piétonniers et cyclables	28 avril 2022 12 h 30 à 13 h	FB live (public)	1
Rencontre de travail du conseil d'administration	2 mai 2022 9 h – 11 h	Présentiel (privé)	4
Formation sur la collecte des résidus alimentaires	2 mai 2022 19 h – 21 h	Zoom (sur réservation)	2

22-05-07 Suivi des dossiers et projets en cours

➤ [Table de concertation de vélo](#)

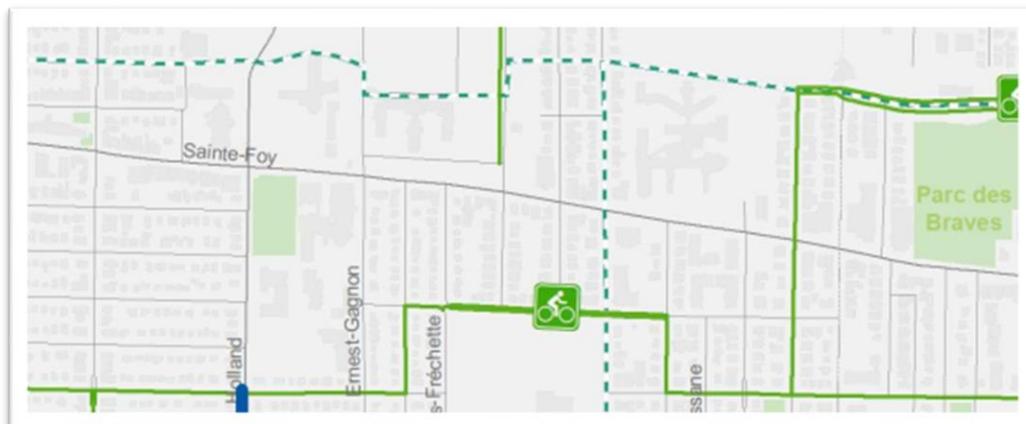
M. Turgeon mentionne que la dernière rencontre de la table a porté sur le [mois du vélo](#) chapeauté par Accès transports viables. Plusieurs activités auront lieu dans la Ville, dont la formation vélo à laquelle participe le conseil de quartier.

M. Gemme enchaîne en apportant des précisions sur la formation vélo « cyclomini » pour les enfants de niveau primaire qui aura lieu le samedi 28 mai, à compter de 9 h. L'inscription est obligatoire. L'événement est organisé par l'association des parents du collège Stanislas de Québec ([APECSQ](#)), le conseil de quartier de Saint-Sacrement, l'Unité de loisir et de sports de la Capitale-Nationale ([ULSCN](#)) et le collège [Stanislas de Québec](#).

M. Turgeon poursuit en mentionnant qu'il a également été question d'intermodalité tramway-vélo sur le boulevard René-Lévesque. La présence d'une seule voie de circulation dans les deux sens pourrait compliquer la circulation à vélo sur le boulevard.

Il termine en demandant des précisions sur un éventuel lien cyclable est-ouest figurant dans la [présentation de l'insertion du tramway dans le secteur du Collège Saint-Charles-Garnier](#) (p.45) et reproduit sur la figure ci-jointe.

Outre le lien cyclable de la rue Joffre et celui déjà projeté sur le coteau Sainte-Geneviève, derrière l'hôpital Saint Sacrement et l'hôpital Jeffery Hale qui apparaissent en pointillé sur la figure et qui sont connus, on voit ce dernier lien se prolonger vers l'ouest, au-delà de la côte Saint-Sacrement, passer derrière l'église et rejoindre la rue Garnier. M^{me} Lagier s'informe.



➤ **Sécurité à l'intersection de l'Entente/Saint-Sacrement**

Une résolution a été soumise à la Ville en [janvier 2022](#) concernant l'intersection du boulevard de l'Entente et de la côte Saint-Sacrement (résolution 22-01-03).

Une réponse est attendue de la Ville, mais les professionnels qui s'en occupent sont occupés actuellement par le projet de l'avenue Marguerite-Bourgeois de sorte qu'ils ne sont pas encore disponibles.

➤ **Corridor scolaire de l'avenue de Vimy**

Le 4 mai 2021, le conseil de quartier, le collège Stanislas et l'association des parents du collège ont demandé des informations à la Ville sur les aménagements possibles du corridor scolaire étant donné qu'un lien permanent sera créé entre la rue Gérard-Morisset et l'avenue de Vimy en raison du tramway.

La Ville a répondu que plusieurs des aménagements proposés seraient pris en compte ([octobre 2021](#)). Une visite des lieux a eu lieu en [février 2022](#) en compagnie d'une représentante de la Ville. On est toujours en attente d'un retour de la Ville, possiblement en juin, parce que les travaux sur l'avenue de Vimy pourraient débuter en septembre.

➤ **[Patinoire couverte](#)**

L'idée a été lancée en [janvier 2022](#) pour une patinoire couverte dans le quartier, possiblement au parc Saint-Sacrement. M^{me} Vallières-Roland doit revenir sur le sujet après le dépôt de l'étude qui est en cours sur les patinoires couvertes sur le territoire de la Ville. Le Centre des Loisirs Saint-Sacrement s'est montré très intéressé par l'idée.

➤ **[Station chaleureuse](#) hiver 2022-2023**

En suivi de la résolution 21-CA-54 ([7 décembre 2021](#)), M. Gemme mentionne que beaucoup de résidents du quartier surveillent avec intérêt le dossier. M^{me} Lagier qui a relancé la directrice de la division concernée en mars dernier attend toujours une réponse.

➤ **Réaffectation des fonds restant pour le concours de photos**

Le concours de photos n'a pas soulevé d'enthousiasme auprès du quartier puisqu'une seule photo a été soumise ([avril 2022](#)). Une formule concours photo avec les écoles primaires sera soumise en septembre.

M^{me} Bérubé a pris connaissance du programme du primaire au Québec et une des compétences sociales spécifiquement mentionnées consiste pour l'enfant à construire sa représentation de l'espace notamment en passant par le quartier dans lequel il habite. Le concours photo s'intègre bien dans ce programme.

➤ **Participation publicitaire dans les bottins de 4 écoles du quartier**

Dans le cadre du projet 2022 de sensibilisation à la sécurité routière, on reviendra en septembre sur des encarts publicitaires à paraître dans les bottins des écoles primaires.

22-05-08 Nouveaux projets et résolutions :

➤ **Projet de réaménagement de Marguerite-Bourgeoys**

Le projet a été présenté à la [séance du 1^{er} mars 2022](#). Plusieurs questions ont été formulées à cette occasion. Ce questionnement de même que des commentaires formulés par le conseil d'administration ont été acheminés à l'équipe de projet.

À la séance [d'avril 2022](#), une résolution a été prise demandant à la Ville de donner suite au document fourni au plus tard à la présente assemblée (résolution 22-04-20).

En raison de la consultation publique déjà prévue à la présente assemblée, la séance d'information, d'échanges et de suivi concernant le réaménagement de l'avenue Marguerite-Bourgeoys a plutôt été reportée à une assemblée spéciale du conseil de quartier qui aura lieu le [9 mai 2022](#), à 19 h, par visioconférence. Il faut [s'inscrire en ligne](#) pour participer à la rencontre.

La présentation et l'enregistrement de la séance d'information précédente sont disponibles sur la [fiche consacrée au projet](#).

➤ **Participation à Saint-Sacrement en fête du 10 septembre 2022**

L'événement Saint-Sacrement en fête organisé avec le concours de [l'Association des gens d'affaires du quartier Saint-Sacrement](#) sera de retour cette année sur le chemin Sainte-Foy, le 10 septembre prochain.

Le conseil de quartier souhaite participer à l'événement et défrayer les frais afférents au coût de 150 \$ plus taxes.

Ce sera une excellente occasion de souligner les 25 ans du conseil de quartier (1997-2022).

RÉSOLUTION 22-05-28

Concernant la participation du conseil de quartier à l'événement Saint-Sacrement en fête le 10 septembre 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, APPUYÉE PAR M^{me} Maureen O'Farrell, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement participe à l'événement Saint-Sacrement en septembre 2022 au coût de 150 \$ plus taxes.

➤ **Assemblée spéciale sur l'avenir de l'église Saint-Sacrement**

Le conseil de quartier de Saint-Sacrement tiendra une assemblée spéciale le 18 mai prochain à 19h sur le thème de l'avenir de l'église Saint-Sacrement. L'événement se tiendra en collaboration avec l'organisme **SOS Saint-Sacrement**.

Il faut s'inscrire pour participer à l'événement sur la page [Facebook du conseil de quartier](#).

Après un report d'un an, la décision de la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Nathalie Roy, concernant le classement de l'église est attendue le 27 mai 2022.

22-05-09 Période de questions et commentaires du public

Un citoyen demande quand aura lieu la réfection de l'avenue Marguerite-Bourgeois. On lui rappelle qu'une séance d'information a eu lieu sur le sujet à l'assemblée du conseil de quartier du [1^{er} mars](#) dernier et qu'une autre séance est prévue le 9 mai prochain. La [présentation et l'enregistrement de la séance](#) sont disponibles en ligne.

La rencontre du 9 mai présentera les dernières modifications apportées au projet à la suite des commentaires formulés lors de la première séance. Le projet aura lieu au cours de l'été, entre la rue de Callières et le boulevard de l'Entente.

Le citoyen émet de sérieuses réserves sur la sécurité lors des travaux à la suite des travaux qui ont eu lieu sur l'avenue Marguerite-Bourgeois, à l'angle du boulevard René-Lévesque. M. Gemme l'invite à assister à la rencontre du 9 mai pour faire part de ses observations.

Pour cette rencontre, l'invitation a été envoyée aux abonnés du conseil de quartier. Pour les dépliants, la zone de distribution a été élargie pour inclure la rue de Repentigny.

M^{me} O'Farrell demande si les gens de la rue Eymard qui ont déposé une pétition concernant la sécurité routière sur cette rue pourront être présents à la rencontre du 9 mai. M^{me} Lagier confirme que la rencontre est accessible à toutes les personnes intéressées sous réserve de [s'inscrire au préalable](#) pour participer à la vidéoconférence. La pétition comme telle a été transmise au service concerné de la Ville pour analyse. Des réponses devraient être apportées lors de la rencontre.

M. Turgeon indique que le parc Bellevue n'est pas inclus dans la liste des parcs conviviaux de cet été alors qu'il était convivial l'année passée. Un citoyen a déjà signalé ce fait à M^{me} Vallières-Roland.

Un citoyen demande s'il existe un comité pour le déneigement des ruelles comme cela se fait à Limoilou. M^{me} Lagier répond qu'il n'y a rien qui soit encadré par la Ville en cette matière. Lorsqu'elles sont privées, il appartient aux riverains des ruelles de s'organiser à ce sujet.

22-05-10 Trésorerie

➤ État des finances

M^{me} Élisabeth Farinacci présente le bilan financier du conseil de quartier. Le solde du compte au 31 mars est de 8 026,35 \$. Les dépenses déjà autorisées, mais non déboursées s'élèvent à 710 \$. Le tableau suivant présente la répartition du solde par poste budgétaire.

Budget	En caisse \$	Dépenses autorisées \$	Solde \$	Résolutions
Budget de fonctionnement	1 044,52	210,00	834,52	22-AGA-03, CA-22-02-07
Projet Sécurité routière	4 928,63	500,00	4 428,63	CA-22-04-25
Initiative – Photographies	650,00		650,00	
Initiative – Blogue	876,03		876,03	
Mobilité durable	522,17		522,17	
Part sociale	5,00		5,00	
Solde du compte	8 026,35	710,00	7 316,35	

➤ Dépenses et paiements à autoriser

RÉSOLUTION 22-05-29

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 4 mai 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Élisabeth Farinacci, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer la somme de 110 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 4 mai 2022.

22-05-11 Information et correspondance

➤ Correspondance reçue

5 avril 2022 - M^{me} Marie-Josée Asselin – Réponse à la demande de subvention du conseil de quartier pour un projet de mobilisation à la sécurité routière. La subvention de 3 000 \$ a été octroyée et encaissée.

22-05-12 Divers

➤ Piste cyclable

Le [corridor cyclable Hélène-Boullé](#) se révèle dangereux sur une petite section qui n'a pas été remise en l'état après les travaux réalisés à l'automne dernier par un entrepreneur privé. La piste a été laissée sur le

gravier et le gel-dégel a causé des inégalités dans la piste. Aucun panneau ne prévient les cyclistes que la chaussée est endommagée. M. Gemme et d'autres citoyens ont contacté le 311 mais rien n'a encore été fait.

RÉSOLUTION 22-05-30

Concernant une demande à la Ville pour sécuriser une section endommagée du corridor cyclable Hélène-Boullé

CONSIDÉRANT QUE des travaux réalisés l'automne dernier ont endommagé le pavage du corridor cyclable Hélène-Boullé près de son intersection avec l'avenue de Vimy ;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens ont signalé le problème au 311, mais que le problème persiste ;

CONSIDÉRANT QU'un minimum doit être fait pour assurer la sécurité du corridor cyclable en attendant qu'il soit remis en état ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Maxime Turgeon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la Ville de sécuriser, dans les meilleurs délais, la portion endommagée du corridor cyclable Hélène-Boullé située près de l'avenue de Vimy.

➤ **Avenue Madeleine-de-Verchères**

M. Gemme demande à quel moment la Ville intervient pour refaire l'asphaltage d'une rue. M^{me} Lagier mentionne que c'est le service de l'ingénierie qui étudie le terrain et planifie une intervention le cas échéant. L'annonce des [chantiers routiers](#) est faite en début de saison. Le surfaçage de l'asphalte endommagé ne se fait pas sur une simple demande citoyenne.

M. Gemme a signalé au 311 trois nids de poule sur l'avenue. Rien n'a encore été fait même si on annonçait une intervention en dedans de 3 jours. La saison des nids de poule bat son plein, on peut s'attendre à des délais supplémentaires.

➤ **Localisation des stations de tramway**

M. Turgeon fait un bref retour sur la rencontre qui a eu lieu avec le BPTQ concernant les stations de tramway. Plusieurs personnes étaient présentes et ont répondu aux questions posées. On comprend mieux les contraintes qui ont pesé dans le choix des stations de tramway notamment les besoins d'accessibilité universelle.

Il a profité de la rencontre pour demander des informations concernant les distances de marche. Malheureusement, il n'a pas encore reçu l'information. M^{me} Lagier en prend note.

M. Turgeon ne peut que regretter que le conseil et les citoyens n'aient pu s'exprimer sur la localisation des stations comme cela a pu se faire pour celle du collège Saint-Charles-Garnier. On aurait souhaité examiner plus à

fond la possibilité d'implanter les stations près de l'avenue Marguerite-Bourgeoys, de l'avenue Ernest-Gagnon et de la rue Gérard-Morisset.

22-05-13 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 21 h 15. La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier aura lieu le mardi 7 juin 2022.

M. Bertrand Gemme
Président

M. Simon Fortin
Secrétaire